



RAPPORT ANNUEL PACTE MONDIAL 2015

SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

1. **RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT**
2. **PRÉSENTATION DE MONDIAL PROTECTION**
3. **SYNTHESE 2015**
4. **DROIT DE L'HOMME**
5. **CONDITIONS DE TRAVAIL**
6. **ENVIRONNEMENT**
7. **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**



GROUPE **MONDIAL PROTECTION**

14, rue du Saule Trapu • 91300 MASSY
Standard 01 60 11 23 19 • Télécopie 01 60 11 50 29

Email : accueil@mondial-protection.fr
www.mondial-protection.fr

RCS Evry - Siret 410 060 826 00188 - APE 8010Z
SAS au capital de 200 000 euros
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2113-10-13-20140370433

L'autorisation d'exercice ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.



1. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

En signant en 2014 le Pacte Mondial des NATIONS UNIES, Mondial Protection s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein des 4 thèmes fondamentaux : les Droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous confirmons notre volonté d'intégrer ces principes dans notre stratégie d'entreprise et dans nos activités au quotidien, et réaffirmons notre souhait de les faire progresser dans notre zone d'influence. Dans cette communication annuelle, nous décrivons les actions que nous menons avec l'implication de nos équipes.

Pascal Kiekens

Président Directeur Général



2. PRÉSENTATION DE MONDIAL PROTECTION

Activité	Activités de Sécurité Privée, Surveillance humaine ou surveillance par des moyens électroniques ou gardiennage, Levée de doute et intervention sur alarme, Sécurité Incendie
Forme Juridique	Société par Actions Simplifiée
Création	01 juillet 1997
Adhésion au Global Compact	Mai 2014
Localisation	Massy - France
Effectifs au 31 décembre 2015	Agents : 1543 Fonctions de support (et administratifs) : 68 personnes
Chiffre d'Affaires	41,575 M€
Pour en savoir plus...	Agence Ile-de-France : Rueil-Malmaison Agence Nord : Craywick Agences Normandie : Caen et Rouen Agence Bretagne : Brest Agence Atlantique : Nantes Agence Sud : Marseille

Fondée en 1997, Mondial Protection développe une offre de services couvrant tout le spectre des besoins du secteur de la sécurité privée : prestations de protection et de sûreté humaines, de prévention et de lutte anti-incendie, de sécurité électronique et de vidéo-surveillance.

Nous mettons en œuvre les prestations répondant au mieux aux besoins et attentes de nos clients, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils opèrent dans les domaines industriel, commercial, logistique ou tertiaire, les secteurs des loisirs, ferroviaire, portuaire ou aéroportuaire, qu'ils soient propriétaires ou gestionnaires de sites militaires, à risques ou classifiés confidentiels défense.

Qu'il soit collaborateur, client ou partenaire, Mondial Protection place l'homme au cœur de ses préoccupations : elle se veut être un acteur responsable et utile au sein de la société dans laquelle nous devons tous vivre, ensemble et invite chacun de ses collaborateurs à s'engager dans ce sens.

3. SYNTHÈSE 2015

1.1 Résultats 2015

Le Groupe Mondial Protection reconnaît que la préoccupation d'efficacité et de rentabilité, propre à la démarche entrepreneuriale partagée avec nos clients, doit être



mise en œuvre en recherchant constamment le juste équilibre entre les facteurs financiers et humains qui incluent la dimension sociale et environnementale.

L'engagement du Groupe Mondial Protection dans ce domaine se traduit par des actions et des initiatives concrètes qui impliquent les agents sur le terrain et les professionnels des fonctions supports, mais aussi les fournisseurs du Groupe Mondial Protection.

Les actions de progrès relatives aux dix principes promus par le Pacte Mondial des Nations Unies engagées en 2014 ont été poursuivies en 2015 et d'autres ont été initiées :

	Droit de l'Homme	Conditions de travail	Environnement	Lutte contre la corruption	Statut action
Changement des véhicules de plus de trois ans et remplacement progressif par une solution alternative (véhicules hybrides)			X		En continu
Sensibilisation régulière des personnels au sein du groupe (éco-gestes, papier, électricité, ordinateurs, chauffage, véhicules)			X		En continu
Participation du groupe Mondial Protection à des actions solidaires	X				En continu
Mise en place d'un centre de formation de nos agents sur Marseille		X			Réalisée
Réalisation du Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES)					Réalisée

1.2 Objectif 2016

En 2016, notre objectif sera de poursuivre la mise en œuvre d'actions de progrès dans le domaine environnemental notamment.

Chacun des quatre axes correspondant aux dix principes du PACTE MONDIAL est décliné ci-après avec le rappel des principes, la politique et les objectifs correspondant à ces principes, les actions mises en œuvre et les leurs résultats



4. DROIT DE L'HOMME

4.1 Rappel des principes

Principe 1	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
Principe 2	Veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violations des Droits de l'Homme

4.2 Politique et objectifs

Depuis sa création, le Groupe Mondial Protection place l'homme au cœur de sa politique de développement.

Elle se veut une entreprise citoyenne donnant de son temps pour des projets associatifs liés :

- à la lutte contre la désinsertion professionnelle par la formation, la reconversion et le développement par le sport de jeunes de quartiers défavorisés
- liés au handicap, à l'alphabétisation et l'aide à l'enfance exploitée, à la sauvegarde de la dignité humaine et au combat contre la discrimination et le racisme, à la protection de la famille, à la protection des femmes et à la lutte contre la misère par l'apprentissage

Par ailleurs, nous veillons à garantir l'égalité des chances par un recrutement représentatif de la société Française (diversité, handicap, mixité)

Notre ligne de conduite : « s'impliquer pour mieux vivre ».

4.3 Mise en œuvre et résultats

- Création d'un centre de formation dans les quartiers nord de Marseille en lien avec une salle de sport spécialisée
- Participation à la 1^{ère} Course Solidaire Interentreprises organisée par Special Olympics France pour offrir à des personnes en situation de handicap la possibilité de s'épanouir grâce au sport
- Soutien à la Ligue Universelle du Bien Public,
- Mécénat de crèches autogérées (Etoile Civique)
- Politique de recrutement et d'évaluation garantissant la non-discrimination entre les membres du Groupe Mondial Protection



5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1 Rappel des principes

Principe 3	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives
Principe 4	Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
Principe 5	Abolir de façon effective le travail des enfants
Principe 6	Eliminer la discrimination

5.2 Politique et objectifs

La réussite des contrats que nous confient nos clients, et par là même, la pérennité de notre société, reposent sur le respect de réglementation applicable dans le cadre de notre activité et, pour une part importante également, sur le professionnalisme de nos collaborateurs.

Le Groupe Mondial Protection respecte le droit français et, de ce fait :

- ne recourt à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni exécuté par les enfants,
- reconnaît la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Nous veillons à placer nos collaborateurs dans les meilleures conditions pour l'exercice de leurs fonctions tant pour les fidéliser, que pour leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes (savoir-faire et savoir-être) :

- maintien et développement des compétences
- mise à disposition d'un environnement de travail propice à la fourniture de prestations de qualité pour nos clients

5.3 Mise en œuvre

- Mise en œuvre de formations reconnues (agrément spécifiques CQP APS, SSIAP, SST) et diplômantes, et suivi rigoureux des recyclages
- Choix des équipements de nos salariés
- Réunions périodiques des différentes équipes permettant d'aborder les sujets relatifs aux conditions de travail



5.4 Résultats

	2015	2014
<i>Effectifs de Mondial Protection</i>	1410	1385
<i>Nombre de femmes</i>	172	175
<i>% de femme dans l'effectif</i>	12%	12.63%
<i>Nombre d'agents</i>	1341	1322
<i>Nombre de femmes</i>	147	128
<i>% de femmes agents</i>	10.96%	8.92%
<i>Nombre de personnels Fonctions de support ou administratif</i>	69	63
<i>Nombre de femmes Fonctions de support ou administratif</i>	25	47
<i>% de femmes Fonctions de support ou administratif</i>	36.23%	61.90%

- Taux de femmes cadres en 2015 : 1,7% (0,7% en 2014)
- Aucun recours au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants pour 100% de nos fournisseurs



6. ENVIRONNEMENT

6.1 Rappel des principes

Principe 7 :	Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Principe 8 :	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9 :	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

6.2 Politique et objectifs

Bien qu'exerçant une activité de services, le Groupe Mondial Protection est conscient de l'impact environnemental que celle-ci génère et s'engage à œuvrer au quotidien, avec l'implication de ses équipes, pour le minimiser.

Son action est centrée prioritairement sur la limitation des consommations de ressources énergétiques.

6.3 Mise en œuvre

- Mise en œuvre d'un questionnaire de sélection des fournisseurs intégrant des critères environnementaux
- Augmentation de la part de véhicules hybrides dans le parc
- Développement d'agences locales pour plus de proximité avec nos clients

6.4 Résultats

	2015
Consommation carburant Diesel	117 732 L
Consommation carburant Essence	6 660 L (véhicules hybrides)
Consommation globale	124 392 L
Nombre de véhicules	68 en parc en 2015 (50 au 31/12/2015)
Moyenne L / Véhicule	1829
Nombre de véhicules hybrides	7
% de véhicules hybrides dans le parc	10,3 % (progression de 5,7% par rapport à 2014)



7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1 Rappel des principes

Principe 10 :	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
---------------	---

7.2 Politiques et objectifs

Le Groupe Mondial Protection invite tous ses salariés à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

7.3 Mise en œuvre

Pour tout personnel de sécurité privée, la mise en œuvre des règles déontologiques, le respect du Livre VI du C.S.I et l'application de la charte des bonnes pratiques d'achats de prestations de sécurité privée se doivent d'être constant.

S'agissant en particulier de la lutte contre le blanchiment :

- Le bureau des marchés, sous l'égide de la Direction Générale, est tenu de formaliser et de mettre en œuvre les procédures du processus spécifique « Assurer la relation commerciale » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par le code des marchés publics.
- La direction commerciale, sous l'égide de la Direction Générale, est tenue de formaliser toute proposition de services et de mettre en œuvre les procédures du processus spécifique « Assurer la relation » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par le Code du commerce.
- La Direction Exploitation, sous l'égide de la Direction Générale, est tenue de formaliser toute proposition de sous-traitance et de mettre en œuvre les procédures spécifiques du processus spécifique « Réaliser la mission » pour lui permettre de remplir les obligations mises à sa charge par la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.
- Les dispositifs mis en œuvre au sein du Groupe Mondial Protection ont été précisés et communiqués à tous lors de la refonte et du déploiement du SMQE de l'entreprise Mondial Protection afin de permettre à chacun et à tous de se conformer aux obligations mise à la charge de la Direction Générale, des Directions de Fonctions supports dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

7.4 Résultats

- Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2015 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment